

Toulouse, le 4 juillet 2024

Arrêté n° A17-2024

Portant mise en service d'un réseau de collecte des eaux usées sur la commune d'Auterive

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Assainissement Collectif du 13 février 2013 ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu les compétences transférées par la Communauté de Commune du bassin Auterivain Haut-Garonnais en matière d'assainissement collectif ;

Vu le Bon de Commande n°55330 (Marché de travaux n°22A2022) notifié le 18/12/2023 à l'entreprise COLAS VARILHES pour un montant de 47 917,56 €HT ;

Vu les arrêtés de voirie portant réglementation de la circulation et du stationnement de la commune de AUTERIVE en date du 16/04/2024;

Considérant que le montant de l'opération n°200068807-31 « Réhabilitation du réseau EU cité bel air tranche 2 » sur la commune de Auterive s'établit à 47 736,64 € HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par ;

Considérant que les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la Cité Bel Air sur la commune de Auterive (OP n°200068807-31) ont été réceptionnés sans réserves le 03/07/2024.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Pose d'un réseau gravitaire de Ø 200 mm PVC CR16 sur une longueur de 110 ml
- La reprise des raccordements de 4 bâtiments

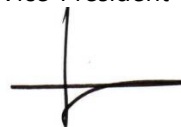
Arrête

Article 1 : La mise en service du réseau de collecte des eaux usées de la Cité Bel Air sur la commune de Auterive est fixée à compter de la date de l'arrêté ;

Article 2 : Le délai de deux ans fixé par l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique pour raccorder les propriétés desservies par ce réseau court à compter de la date d'entrée en vigueur de cet arrêté mentionné à l'article 1 ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.

Jean-Louis REMY
Vice-Président





FICHE TECHNIQUE OUVRAGE

OP N° 200068807-31

DATE DE RECEPTION : 03/07/2024

DATE DE MISE EN SERVICE : cf arrêté de mise en service

Adresse de localisation : Cité Bel Air à Auterive

Dénomination ouvrage : réseau EU

Code ouvrage :

Constructeur :

Urbanisme : -

Type ouvrage

- Canalisation EU
- Canalisation EP
- Canalisation AEP
- Station d'épuration
- Poste de refoulement station – réseau
- Réservoir enterré – semi enterré- aérien
- Autre (à préciser)

Pour les canalisations, Préciser :

- Longueur canalisation en m : 110
- Matériau canalisation : PVC
- Diamètre canalisation : Ø200 mm
- Nbre branchements : 4



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SMEA31 - SERVICE MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A17_2024
Objet :	Arrêté mise en service réseau EU Auterive
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	031-200023596-20240704-A17_2024-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200023596-20240704-A17_2024-AR-1-1_0.xml	text/xml	859 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : A17_2024 -Arrêté mise en service reseau EU Auterive.pdf Nom métier : 99_AR-031-200023596-20240704-A17_2024-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	366.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2024 à 10h19min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2024 à 10h19min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2024 à 10h19min33s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	8 juillet 2024 à 10h19min44s	Reçu par le MI le 2024-07-08